

# DU 1<sup>er</sup> AU 8 DECEMBRE 2022

## Élections professionnelles dans la Fonction publique



### Contexte

La Fonction publique subit un profond bouleversement depuis des années : la notion-même de service public au bénéfice de toutes et tous, accessible sur tout le territoire, indépendante des intérêts particuliers, est remise en cause. Le statut de fonctionnaire est attaqué, la précarité se généralise et s'institutionnalise.

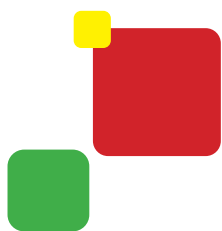
Depuis les élections de 2018, la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 fragilise considérablement l'édifice : les emplois permanents des établissements publics ne sont plus de droit occupés par un fonctionnaire ; concernant les carrières et mutations, les re-

présentant-es du personnel ne sont plus présents pour défendre les intérêts de tous les agent-es : ils n'ont plus accès aux dossiers et sont mis devant le fait accompli des décisions des directions.

Nos rémunérations ont décroché par rapport à l'inflation et de plus elles sont individualisées à coup de primes, souvent attribuées à « la tête du client », et nos carrières sont de plus en plus étriquées. La revalorisation du point d'indice de 3,5% en juillet 2022, la première en six ans, est bien en dessous de l'inflation sur une seule année (+6,1% en juillet 2022) !

En parallèle, les conditions de travail se dégradent toujours plus, faute de moyens humains et matériels. Les restructurations permanentes renforcent le sentiment que nos métiers ont de moins en moins de sens.

En toile de fond, un « management » toujours plus agressif et déshumanisé pilote nos organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur à coup d'injonctions, de « performance » et d'indicateurs.



### RECHERCHE

Alors que la crise sanitaire a pleinement mis en lumière l'impérieuse nécessité que nos recherches se déroulent sur du long terme, avec des financements pérennes et des personnels permanents, la Loi de Programmation de la Recherche (LPR) aggrave la situation : le fonctionnement par appel à projets accentue la mise en concurrence entre établissements, entre laboratoires, voire entre équipes. C'est une perte de temps phénoménale, et un gâchis inacceptable : ce fonctionnement est contraire à celui de la recherche, qui repose sur la coopération, et non pas sur la compétition. La multiplication des

### La réalité de la chute des salaires

Faute d'indexation du point d'indice sur l'inflation, notre pouvoir d'achat s'effondre (-12% depuis 2010) et les grilles salariales sont totalement écrasées : certains agents restent longtemps sans augmentation :

- Les catégories C commencent tout juste à 1,017 x SMIC et y restent 9 ans ;
- Les nouvelles grilles de catégorie B commencent juste à 1,03 x SMIC ;
- Les catégories A commencent à peine au dessus du SMIC ;
- 1,06xSMIC pour les assistant-es ingénieur-es ;
- 1,13xSMIC pour les ingénieur-es d'étude / attaché-es ;
- 1,26xSMIC pour les ingénieur-es de recherche ;
- 1,34xSMIC pour les chercheur-es et enseignant-es-chercheur-es ;

Chiffres au 1<sup>er</sup> septembre 2022, face à l'inflation galopante, ils seront sans doute obsolètes en décembre.

appels à projets engendre plus de précarité (CDI de mission, chaires de professeurs juniors...) et moins de recrutements sous statut.

Au lieu de revalorisations de carrière, de salaires et de grilles pour toutes et tous, ce sont de véritables usines à gaz qui ont été mises en place, comme les mécanismes d'individualisation du RIFSEEP et du RIPEC.



S'agissant des thèses, la CGT combat les écarts de rémunérations entre doctorants, selon la

date de signature du contrat ou l'établissement employeur.

## PRÉCARITÉ

Les recrutements précaires contredisent les principes fondateurs du statut des fonctionnaires. Ils ont des effets délétères sur les conditions de travail et de production de la recherche, sur la dynamique des collectifs de travail comme sur la formation des étudiant-es.

**Le taux de non-titulaires dépasse 35%** dans nos organismes de recherche et nos établissements, le plus élevé de toute la fonction publique d'État. La précarité touche plus gravement les femmes, qui ont souvent des carrières hachées et occupent des postes moins qualifiés. L'enseignement supérieur et la recherche publics ont besoin de pérennité ! Cela implique des emplois statutaires, dans toutes les catégories de personnel, avec une rémunération à hauteur des qualifications !

## ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Alors que le nombre d'étudiants augmente de façon importante (+20% en 10 ans à l'université), la pénurie organisée de moyens (personnels et locaux) provoque l'étranglement du service public. La situation --déjà tendue-- est devenue dramatique : il n'y a plus assez de personnel (enseignants, BIATSS) pour assurer convenablement le service public.

Depuis la loi ORE et Parcoursup, la sélection met sur le carreau des dizaines de milliers d'étudiant-es chaque année, depuis la Licence jusqu'au Master. Les frais d'inscription ont augmenté drastiquement dans les écoles d'ingénieurs publiques et pour les étudiants « extra-communautaires ». Le cadre national des diplômes est attaqué : multiplication des diplômes d'établissement (sans cadrage national, aux frais « libres »), arrêté licence de 2018 qui transforme les 1500 heures nécessaires pour le délivrer en diverses « activités pédagogiques » pouvant comprendre du distanciel, réforme du Bachelor qui désorganise les IUT... Les réformes des INSPE remettent en cause la formation des futurs enseignants, aggravant la situation actuelle de l'enseignement scolaire.

Des dizaines de milliers d'étudiant-es, faute de place à l'Université, sont poussés vers l'enseignement privé --souvent lié à des associations confessionnelles ou des entreprises à but lucratif--, qui est largement soutenu par les mesures gouvernementales (visibilité dans Parcoursup, taxe

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche,

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

# #jevotecgt



## AVEC LA CGT, CHANGEONS DE CAP !



d'apprentissage, subventions publiques, visa du ministère etc.)

**Ce sont donc bien le libre accès, la gratuité et la laïcité de l'Enseignement supérieur et la Recherche qui sont menacés ! La FERC CGT défend les diplômes nationaux et les qualifications, socles des conventions collectives et des grilles de la Fonction publique.**

## CROUS

Les personnels des CROUS ont été en première ligne lors de la pandémie que nous venons de traverser. Avec de faibles moyens humains et matériels, ils ont accompagné les étudiant-es pour traverser cette période d'isolement terrible pour nombre d'entre eux.

La CGT des CROUS a été présente tout au long de cette période. Sans relâche elle a demandé qu'une reconnaissance de ce travail exceptionnel soit accordée

aux personnels des CROUS. Elle a demandé et obtenu une troisième vague de fonctionnarisation des personnels ouvriers sur statut dapoous à partir de janvier 2023, le reclassement accéléré des nouveaux titulaires C2 en C3, conformément au protocole d'accord sur la fonctionnarisation arraché par la CGT en 2017. Elle a également obtenu un quasi-statut (new-dapoous) pour les personnels ouvriers des CROUS non titulaires (5 500) encore régis par les dapoous.

**La CGT se bat contre les discriminations, les risques psychosociaux liés à des pratiques managériales très autoritaires à base de mutations forcées, de brimades et de harcèlement.**

**Les personnels des CROUS doivent être reconnus pour le travail indispensable qu'ils accomplissent dans le cadre des œuvres sociales, les personnels des CROUS doivent être revalorisés et traités avec respect.**

## >>>> Avec la CGT, changeons de cap !



La FERC CGT défend le Service public national d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur. Elle porte dans les luttes comme au ministère les revendications élaborées avec les collègues et conformes à ses valeurs :

- >> Stoppons la politique de financement par projet et l'étranglement budgétaire du service public, et obtenons un financement d'État à la hauteur des enjeux et pérenne pour la recherche et l'enseignement
- >> Créons massivement des postes de fonctionnaires à hauteur des besoins, pour toutes les catégories et tous les établissements publics ;
- >> Ouvrons des universités pour accueillir tous les étudiant-es, sans autre sélection que la détention du baccalauréat ;
- >> Défendons la gratuité de l'enseignement supérieur public (écoles, grands établissements ou universités) pour tous les étudiant-es, français ou étrangers ;
- >> Donnons aux CROUS les moyens de loger et de nourrir tous les étudiant-es ;
- >> Arrêtons la privatisation rampante de l'enseignement supérieur et redonnons leur caractère national aux diplômes (contre tous les diplômes d'université et autres bachelors).
- >> Renforçons les organismes de recherche et leurs prérogatives, notamment leur capacité de pilotage au niveau national, avec un maillage sur tout le territoire et en coopération avec les universités ;
- >> Arrêtons les restructurations des établissements brutales, destructrices, perpétuelles et sans jamais aucun bilan ;

**POUR**

**CONTRE :**

	POUR	CONTRE :
<b>STATUT</b>	> pour l'amélioration du statut de fonctionnaire pour tous les personnels	> contre le détricotage des statuts
<b>PRÉCARITÉ</b>	> pour la titularisation des dizaines de milliers de non-titulaires sur fonctions pérennes, respect du protocole de fonctionnarisation au CROUS	> contre la précarité institutionnelle
<b>TRAITEMENT</b>	> pour l'indexation du point d'indice, et sa revalorisation immédiate de 10%	> contre le surgel à -20° du point d'indice.
<b>PRIME</b>	> pour des indemnités revalorisées et identiques par corps et grades et leur intégration dans le traitement	> contre toutes les formes de rémunération au mérite (RIFSEEP, RIPEC) qui individualisent les salaires et montent des collègues les uns contre les autres.
<b>RETRAITE</b>	> pour le maintien des régimes de retraite des fonctionnaires (Code des pensions) en particulier le calcul sur les 6 derniers mois, avec le retour à la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités, sans décote	> contre tout allongement de l'âge de départ ou de la durée de cotisation.
<b>ÉGALITÉ FEMME / HOMME</b>	> pour l'égalité salariale et de déroulement de carrière	> contre les violences sexistes et sexuelles, contre les discriminations.
<b>CONDITIONS DE TRAVAIL</b>	> pour la rénovation et la construction de locaux, pour l'augmentation des moyens humains et financiers	> contre les restructurations, le management nocif et toute forme de discrimination.
<b>TÉLÉTRAVAIL</b>	> Pour l'accès de droit au télétravail sur la base du volontariat avec les moyens afférents, en conciliant le droit au télétravail et la cohésion des collectifs	> contre le flicage sans limite du télétravail, contre la suppression du poste de travail individuel et contre l'open space ;
<b>SANTÉ AU TRAVAIL</b>	> Pour le respect de l'obligation des employeurs de garantir notre santé et notre sécurité, pour des moyens accordés à la médecine de prévention, le respect des prérogatives des instances dédiées	> contre la disparition des CHSCT, contre l'organisation pathogène du travail ;
<b>ACTION SOCIALE</b>	> Pour une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale et gérée par vos élu-es	> contre la baisse continue des budgets alloués à l'action sociale ;
<b>VIE ÉTUDIANTE</b>	> Pour l'augmentation des bourses et pour l'allocation étudiante	> contre l'obligation faite aux étudiant-es de travailler pour financer leurs études ;

**POUR DÉFENDRE VOS DROITS ET LE SERVICE PUBLIC,  
VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LA FERC-CGT !**



## Du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022, nous voterons pour :

### >> SCRUTINS NATIONAUX OU ACADÉMIQUES :

- **CSA-MESR** : tous les agent-es de l'ESR
- **CAPN / CAPA** : tous les fonctionnaires de l'ESR à l'exception des enseignant-es chercheur-ses

### >> SCRUTINS PAR ÉTABLISSEMENT :

- **CSA d'établissements (universités)** : tous les agent-es de l'établissement, y compris les agent-es des EPST en poste dans des UMR hébergées
- **CSA d'établissements (EPST)** : tous les agent-es de l'organisme
- **CSA spéciaux (INRAE)** : tous les agent-es du centre concerné
- **CCP - ANT** : tous les contractuel-les, y compris les doctorant-es
- **CPE** : tous les BIATSS fonctionnaires des établissements d'enseignement supérieur et de recherche

## INSTANCES

>> **LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION (CSA)** est consulté sur les sujets relatifs à l'organisation du travail et au temps de travail, aux rémunérations (traitements, salaires et primes), aux critères qui régissent les carrières, aux bilans et aux programmes de prévention des risques, etc.

**Il se décline à différents échelons (ministériel, établissements), tous les agents sont électeurs.** Au sein des CSA sont constituées des Formations Spécialisées en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (FS-SSCT) à partir de la représentation en CSA ; elles sont de droit pour les établissements de plus de 200 agents ;

>> **LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (CAP)** restent consultées sur les RECOURS INDIVIDUELS formulés par les agents contre certaines décisions les concernant (refus de télétravail, rapport d'entretien professionnel), lors des renouvellements de stages et les refus de titularisation, et avant toute sanction disciplinaire. Elles se déclinent à l'ÉCHELON NATIONAL OU ACADÉMIQUE SELON LES STATUTS OU LES CATÉGORIES. Au sein des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les recours sont préalablement soumis aux Commission Paritaires d'Établissement (CPE) ;

• **LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES DES AGENTS NON-TITULAIRES (CCP-ANT)** restent consultées sur les questions disciplinaires et d'avancement des agent-es contractuels, ainsi qu'en cas de licenciement d'un-e agent-e en CDI.

• **LA FORMATION SPÉCIALISÉE UNIVERSITAIRE DU MESR (FS-U MESR)** sera consultée sur toutes les questions liées au statut des enseignant-es-chercheurs-ses.

## >>>> Bilan du mandat et luttes gagnantes

Vos élu-es CGT ont poursuivi dans les instances les combats menés contre ParcoursSup, pour défendre nos retraites face au projet Macron, contre la LPR et l'individualisation des rémunérations... La FERC CGT s'est opposée à toutes ces mesures rétrogrades et vous a informé systématiquement (<https://cgt.fercsup.net/les-dossiers/les-instances/le-ct-ministeriel>).

Les mandatés-es CGT au CHS-CT ont rendu avis après avis, notamment pour des moyens et des garanties concernant le télétravail et la prise en compte des besoins des agent-es pendant la pandémie, contre les restructurations sans prévention des risques, sur les décès et les infections de collègues liés aux manipulations des prions... Cela afin de mettre l'employeur public face à ses responsabilités de garantir la santé au travail des salarié-es.

Vos élus CGT ont été et resteront plus que jamais une force de résistance face aux attaques du gouvernement, pour vous représenter, défendre vos droits et statuts.

Nous avons gagné en Conseil d'État, contre le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui a cherché à nous exclure des négociations sur les salaires et les carrières.

Les mois précédant la pandémie ont été marqués par une grande bataille contre la LPR. Cette lutte emblématique a été accompagnée de nombreux autres combats dans les EPST et les universités :

• **A l'INRAE**, la CGT a appelé les agents et directeurs d'unités à s'opposer à la mise en place des primes CIA/RIFSEEP totalement individualisées. La mobilisation a permis d'obtenir un socle de 200€ pour tous les ITA.

• **A Sorbonne-Université**, la lutte a permis de gagner de nouveaux droits aux agents de service externalisés ;

• **Au CNRS**, nous avons obtenu que des contractuels lauréats aux concours internes non-affectés soient titularisés ;

• **Dans les CROUS**, après une mobilisation en octobre 2021, nous avons obtenu une prime de 400 €. De multiples combats allant jusqu'à la grève de la faim en septembre 2021 ont visé à faire cesser les maltraitances. Enfin, suite à l'événement tragique du suicide d'une collègue au CROUS de Nantes, l'action de la CGT a conduit la nouvelle ministre à s'engager personnellement à ce que toute la lumière soit faite sur ce drame.

**Seule la lutte paie !** Certains y ont renoncé et revendiquent néanmoins sans vergogne la paternité de certaines petites avancées. C'est à chacun de juger...

Dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche,

du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022

#jevotecgt

→ **ALLONS À L'ESSENTIEL,**

**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022, VOTONS CGT**

la  
cgt  
FERC